

Agde, le 13 Avril 2016

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2016
COMITE DE QUARTIER « CAP OUEST »**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie Quotidienne :

Caméras de surveillance

Nous souhaitons être assurés qu'après un changement de la société de maintenance de ces matériels, ces caméras fonctionneront pendant la saison 2016 (particulièrement sur le parking Richelieu et le Mail de Rochelongue).

Réponse :

La Police Municipale confirme que les caméras de surveillance fonctionneront cet été. La caméra du Mail de Rochelongue a été légèrement déplacée afin qu'elle soit moins exposée aux embruns. La Police municipale a pour projet de rajouter une caméra supplémentaire sur le rond-point à l'entrée du Mail de Rochelongue.

Mail de Rochelongue :

A l'approche de la saison d'été, les galets sur le front de mer n'ont toujours pas été rapportés. Où en est ce dossier ?

Réponse :

Les galets ont été remis sur le front de mer.

Conteneur bleus sur Front de mer:

Ils sont alignés sur le front de mer et donnent une image désastreuse de la station. Il existe apparemment des zones proches où ceux-ci peuvent être disposés de façon beaucoup plus esthétique.

Mme ANTOINE a rencontré M. TRICOIRE (service des plages) et lui a exposé le problème. Il faut se rapprocher de lui pour résoudre cette situation.

Réponse :

Les conteneurs bleus sont des conteneurs qui sont livrés par les services du SICTOM, ponctuellement, pour des animations spécifiques sur la commune.

Ces conteneurs ont été demandés par l'Office du Tourisme pour les soirées feu d'artifices. Ils ne doivent en aucun cas être cachés mais bien au contraire, être mis en évidence pour que toutes les personnes puissent jeter leurs déchets dans des conteneurs prévus à cet effet.

Le seul problème est que le SICTOM a oublié de les enlever après les manifestations. Ce problème ne devrait pas se réitérer.

Grille évacuation des eaux:

Toutes les grilles d'évacuation des eaux qui font le tour du Mail de Rochelongue sont décelées et présentent un danger sérieux pour les piétons. Ceci n'est toujours pas résolu et devient urgent.

Réponse :

La mise en sécurité des grilles d'évacuation a été faite.

Chemin du Père Maurel

Les noues sont en attente et désormais des remblais obstruent le passage des eaux de pluie. La situation est plus critique qu'auparavant.

Réponse :

Le nettoyage sera programmé prochainement avec la régie voirie.

L'Élagage devant aqualand

L'élagage devant Aqualand n'est pas réalisé à ce jour. Avons-nous une idée de la date de passage ?

Réponse :

Les travaux d'élagage sont actuellement en cours.

Angle route de rochelongue et chemin des camarines à nettoyer :

A l'angle de Route de Rochelongue et Chemin des Camarines (avant le rond-point Vivarès), l'arrêt de bus doit être nettoyé. Un épais tapis d'aiguilles de pin présente un danger en cas d'incendie et cet espace n'est pas propre.

Réponse :

Ce terrain est du domaine privé, un courrier sera adressé pour le nettoyage.

Panneau publicité couché le long de la route :

Le grand panneau de publicité couché le long de la route est toujours là. N° de parcelle ? Nom du propriétaire ? Est-ce que n'importe quel propriétaire privé peut polluer visuellement une station comme le Cap d'Agde ?

Réponse :

Le panneau a été enlevé.

L'accès internet:

L'amélioration du réseau Internet dépend d'une décision EDF. Rien ne se passe depuis juin 2015. Les utilisateurs nous manifestent leur impatience.

Réponse :

Les travaux ERDF seront réalisés la semaine prochaine pour une mise en service du comptage le 4 mai. La mise en service du nouveau réseau Internet se fera par la suite.

Catadioptré sur voie cyclable

Nous avons bien noté votre réponse du 10 février dernier nous indiquant qu'un nouveau mode de fixation allait être étudié (vol - dégradation). Ces catadioptrés seront-ils en place pour la saison 2016 ?

Réponse :

Des catadioptrés ont été collés et vissés sur la piste cyclable

A l'intersection du Chemin des Camarines et Impasse des Framboisiers,

Il y beaucoup de trous qu'il faudrait réparer.

Réponse :

Les nids de poules vont être traités.

Panneaux de signalisation Route de Rochelongue

Le 2/11/2015, nous remettons à M. HERAL un dossier pour l'implantation de 4 panneaux, situés géographiquement autour du Mail et comportant le texte suivant :

MAIL DE ROCHELONGUE 80 COMMERCES ESPACE PIETON
--

La mention « 80 commerces » a son importance puisqu'elle permettrait de demander aux commerçants de supprimer des bavettes qui envahissent complètement notre champs visuel.

Notre constat est le suivant. Oui, plusieurs panneaux « mail de rochelongue » ont été implantés mais sans les mentions demandées. Nous ne pourrions pas exiger des commerçants de décrocher leurs bavettes personnelles ! Pire, nous arrivons à l'effet inverse, le nombre de bavettes augmentent (par exemple rond-point Vivarès avec la publicité d'un restaurant se trouvant sur le Port Saint Martin !). Nous sommes déconcertés.

Réponse :

Tous les panneaux ont été installés. Il sera rajouté sur le panneau un pictogramme « Piéton ».

Circulation des vélos et vélos taxis

Sur les trottoirs (particulièrement avenue d'Outremer et avenue des Alizés), la cohabitation entre vélos et piétons est difficile et dangereuse au niveau des sorties piétons et parkings des résidences et à l'accès de

l'allée menant au front de mer. Mme SOTTO propose que la signalisation soit améliorée ainsi que l'information des piétons.

Réponse :

Aucune modification ne peut être faite au niveau de la voirie.

Terrasses du Mail de Rochelongue

Nous revenons sur un dossier qui avait été présenté à l'automne 2014 par notre comité. Une construction illicite de terrasse sur le Mail était signalée dès le premier jour des travaux. Cet établissement est également en litige avec sa copropriété puisqu'il a fermé des coursives pour agrandir son commerce sans autorisation.

Aujourd'hui, les commerçants se rapprochent de nouveau de nous, atterrés de voir que ce commerce « DEVIENDRAIT » la norme architecturale !! Un modèle à suivre !! Aucune concertation n'a été prévue ? Il y a seulement 7 propriétaires de terrasses extérieures couvertes prêt à discuter. D'autre part, cette structure (de qualité d'ailleurs) obligerait à engager un budget trop conséquent pour les autres exploitants. Il faut un projet architectural concerté et financièrement viable pour garder l'harmonie dans ce quartier.

Réponse :

Concernant la création d'une charte d'aménagement des terrasses du mail de Rochelongue, la commune tente en effet de coordonner l'espace public et les droits de place s'y afférant avec des documents concertés sur l'intégralité des linéaires commerciaux de la commune.

En ce qui concerne le Mail, aucun document n'est à imposer aux commerçants à ce jour, et l'étude à réaliser par les services n'en est qu'au stade d'intention. Une large concertation devra être réalisée avant de valider un tel document.

Par contre, le principe d'aménagement validé nouvellement sur la rue de la Hune, à savoir une structure séparatrice en alu blanc de chaque cellule commerciale peut s'appliquer à votre quartier.

En effet, l'idée retenue est de commencer à réglementer et uniformiser vos avancées sur le domaine public

Chemin de plage

Des riverains ont signalé le mauvais état du chemin de plage côté base nautique et Richelieu (ganivelles dégradées, sable sur le chemin). Ceci a été signalé à Messieurs DUBOIS et TRICOIRE. Il faudra leur rappeler cette demande.

Réponse :

Les travaux de rénovation sont actuellement en cours.

LE FORT DE BRESCOU

Mme Francine MANAU-VAYSSIERE et Mme ANTOINE font une présentation de la souscription pour la rénovation du Fort Brescou. Mme ANTOINE est adhérente à l'Association les Amis du Fort de Brescou. Elles présentent cette association et ses objectifs. Cette présentation se fait avec le journal de la ville de février comme support.

Les membres de notre comité accueillent cette présentation avec beaucoup d'enthousiasme et d'intérêt. Nous profitons d'ailleurs de cette occasion pour rappeler que le quartier Mail de Rochelongue fait de très nombreuses références au Fort Brescou avec ses noms de rues et de ronds-points.

Ce dossier est à l'ordre du jour dans la partie Grands Travaux.

Sécurité :

Présenté par Luc Larose

Incendie : 1

Dégradations : 2

Ivresse sur la voie publique : 1

Trouble de l'ordre public : 1

Interpellation : 1

Nuisances sonores : 2

Divagation de chiens : 1

Vol : 1

Doléances du comité de quartier :

CQ :

Avenue des Alizés, Il y a des nids de poule à boucher.

B - GRANDS TRAVAUX

Travaux d'entretien de la forêt communale (L. Dubois)

Dans le cadre du programme d'aménagement et de gestion de la forêt communale, établi par l'Office National des Forêts pour les massifs du Mont Saint Loup et du Mont Saint Martin, pour une durée de 15 ans, 2015 à 2029, il va être procédé à la réalisation de coupes d'éclaircie et de dépressage sur une superficie de 16,11 ha sur les 45,25 ha de la forêt communale.

Ces travaux seront réalisés de manière mécanique uniquement sur le massif du Mont Saint Loup. Cette opération sera réalisée cette année entre l'automne et l'hiver.

L'exploitant forestier qui sera retenu par l'ONF qui assure la maîtrise d'œuvre de cette opération procédera au broyage sur place du bois coupé pour permettre la fabrication de plaquettes utilisées pour les chaufferies à bois.

Une visite sur site a été réalisée ce vendredi 25 mars entre l'ONF et quatre exploitants forestiers pour présenter le chantier de coupe et connaître la proposition commerciale faite à la Ville pour le rachat de ce bois.

Point étude de réhabilitation Fort Brescou (H. Caumil)

Le Fort de Brescou, monument inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1996 et véritable joyau architectural militaire qui veille sur l'entrée de la station balnéaire du Cap d'Agde, est considéré comme la carte postale emblématique de notre commune. Dans le cadre de sa politique patrimoniale, culturelle et touristique, la Ville d'Agde, propriétaire du Fort de Brescou depuis 2009, envisage 'in fine' la restauration reconversion de ce Fort.

Si la démarche qui préside à l'élaboration du projet consiste à réhabiliter le Fort de Brescou en fonction des activités culturelles et touristiques qui y sont envisagées, le phasage des aménagements sera néanmoins guidés par l'impérieuse nécessité d'assurer en premier lieu le sauvetage d'un édifice aujourd'hui en péril. En effet, la commune ayant constaté des altérations générant des désordres sur le Fort, il convient donc d'envisager à très court terme des travaux dits de première urgence dont l'objectif est de stopper la dégradation de l'ouvrage qui ne peut plus être visité

par les Agathois et les touristes. Pour cela, il a été décidé de réaliser, en partenariat étroit avec la DRAC, une étude diagnostic générale sur l'édifice qui sera être suivie d'une ou plusieurs missions de maîtrise d'œuvre afin d'engager la réalisation de travaux d'urgence, estimés à 6.225.000 € H.T et prévus en deux phases :

- Phase 1 : confortation et travaux d'urgence – mise en sécurité ;
- Phase 2 : restauration et mise en conformité en vue de l'ouverture au public.

Pour mener à bien cette opération, la Ville recherche le partenariat financier le plus large possible. C'est dans ce cadre, et grâce aux concours de l'Association Les Amis du Fort de Brescou et de la Fondation du Patrimoine Languedoc ainsi qu'au soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, que la commune a lancé, depuis le 1^{er} mars dernier, une campagne de souscription publique pour la sauvegarde et la restauration du Fort (cf. dépliant). Elle va également solliciter le concours financier de tous les partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département) et des partenaires privés (fondations, entreprises...).

Point avancement PAVE en cours (Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics) (D. Saignes)

La loi du 11 février 2005 dite « loi handicap » est l'une des principales lois sur les droits des personnes en situation de handicap, depuis la loi de 1975. C'est la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (dite « loi handicap »). Elle définit le handicap

dans toute sa diversité et apporte de nombreux changements (prestation de compensation, maisons départementales du handicap, accessibilité, obligation d'emploi en milieu ordinaire, etc).

Les 4 points forts de cette loi sont :

1. La prise en compte de tous les handicaps (moteur, visuel, auditif et cognitif) ;
2. La continuité de la chaîne de déplacement (bâti, voirie, ERP, transports, signalétique et systèmes d'information) ;
3. La concertation avec les usagers concernés au travers notamment de la Commission Communale d'Accessibilité nouvellement mise en place (septembre 2015) ;
4. L'audit de l'accessibilité et la programmation de la mise aux normes : En ce qui concerne les espaces publics, c'est l'objet du PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

Le PAVE est donc un outil qui doit permettre :

- De caractériser l'état de l'accessibilité actuelle de la chaîne de déplacement ;
- D'identifier les points durs en termes d'accessibilité et d'élaborer un projet de mise en conformité proposant des solutions alliant confort et usage ;
- De définir un programme de mise en accessibilité qui hiérarchise, évalue financièrement et planifie les actions à mener.

Il est établi en cohérence avec les études d'aménagement d'espace public (accessibilité ERP, Schéma Directeur des Espaces Publics, PLU, Ad'AP Transports et Bâtiments, Schéma Directeur des Voies Douces).

La démarche consiste à procéder, sur les secteurs urbanisés de la commune, à l'identification des lieux générateurs de déplacements qui sont ensuite mis en relation par des itinéraires privilégiés. L'ensemble de ces itinéraires à enjeu d'accessibilité fait ensuite l'objet d'un diagnostic et de propositions d'aménagement pour leurs mises aux normes (NB : Aucun délai réglementaire de mise en application du plan n'est fixé à ce jour).

L'élaboration de cet outil a été confiée au bureau d'études ASCODE. Elle passe par 4 étapes :

1. **L'Analyse fonctionnelle du territoire communal** qui permet de recenser les cheminements, les ERP, les arrêts de bus, les offres de stationnement, puis de dégager les lieux à enjeux d'accessibilité, puis les itinéraires,
2. **Le diagnostic détaillé**, phase actuellement en cours sur notre commune, qui conduit à dresser l'état des lieux sur la base des itinéraires à enjeux validés et permet de repérer les points de non-conformité (Cf. arrêté 15/01/2007) ;
3. **Les propositions d'aménagement** nécessaires à la mise en conformité des itinéraires expertisés ;
4. **L'estimation financière et la proposition d'un plan d'action** permettant d'aboutir compte tenu de l'estimation sommaire des travaux à la programmation pluriannuelle des actions.

Le document ainsi élaboré sera soumis à l'avis de la Commission Communale d'Accessibilité et Vie Quotidienne puis à l'approbation par le Conseil Municipal (prévue pour juin 2016) avant toute mise en œuvre.

La mise en place d'un suivi et d'une évaluation des aménagements prévus au plan et la planification des modalités d'actualisation et de révision du plan seront envisagées afin d'assurer la pérennité de la démarche.

Point avancement permis du Centre Technique Municipal (F. Toos)

Dans une volonté de maîtrise des dépenses et d'économie de moyens, la Ville a souhaité se doter d'un Centre Technique Municipal, visant à regrouper en un même site l'ensemble des régies (Bâtiment, Voirie, Plages) le service des festivités et Ordonnancement, ainsi que le Garage.

La maîtrise d'œuvre est confiée à un groupement de prestataires en « mission complète ».

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève globalement à 3 300 000,00 € H.T.

Le début des travaux est prévu avant la prochaine saison estivale et la mise à disposition de ce Centre est envisagée pour fin 2016-Début 2017.

Identification des travaux sur les voiries communale sur le site de la Ville (D. Saignes)

Dans la continuité du projet de service mené par la Direction Voirie & Réseaux sur la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) propre à la Commune, l'identification des travaux sur le site de la Ville est une application utile à tous les administrés de notre commune.

L'idée retenue est de recouper les informations d'ouverture de travaux avec des arrêtés de voirie supérieurs à 5 jours et avec la cartographie de la ville surlignée du découpage des comités de quartiers.

Une information utile sur la nature des travaux, leur positionnement, et leur impact dans le temps.

Ce nouvel outil sera mis à jour périodiquement en concertation avec le service de la domanialité, de l'informatique et de la Direction Voirie & Réseau qui pilote le projet.

Voiries rénovées depuis 2012 sur le Cap d'Agde (D. Saignes)

Le programme d'entretien des voiries est établi pour permettre un suivi de l'état des infrastructures routières de la commune.

Des critères techniques (détérioration, fréquence d'utilisation, renouvellement des infrastructures souterraines) permettent de procéder à un choix des rues et d'établir ainsi un programme pluriannuel.

De ce fait, depuis 2012, ce sont environ 13 km de voiries qui ont été réhabilités, pour une emprise de 3 m de large, ce qui correspond à 39 000m² d'application d'enrobé.

Les trottoirs ont également été repris pour un quantitatif de 4.5 km pour 1.8 m de largeur en moyenne, soit 7800 m² d'application d'enrobés.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, Mme GUILHOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M DUBOIS, M CAUMIL, M LAROSE, M RUIZ, Mme DESTRADE.

Représentants du comité de quartier :

Présents : ANTOINE Laurence, CADET Maurice, CAYUELA Josian, CROS Henri, MANAU VAYSSIERES Francine, MENOU Michel, REY André, SOTTO Michèle, VAL Marie-Jeanne.

Absents excusés:

LEMONNIER Marie-Pierre.

Absents :

ARNAUNE Marc, CARPENTIER Jacques, LUC Jean-Pierre, PROCH François.